

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-929/SG/FIN autorisant M. Amin Kassim Mohamed Sultant, de nationalité britannique, à acquérir des immeubles, sis à Djibouti (titre foncier n° 397, 396, 429 et 434).

n° 69-929/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
17 juin 1969

Numéro JO
n° 14 du 10/07/1969

Date du numéro
10 juillet 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Amin Kassim Mohamed Sultan, de nationalité britannique, est autorisé à acquérir quatre immeubles, sis à Djibouti, Plateau du Marabout, et immatriculés au Livre foncier du Territoire sous les n° 397, 396, 429 et 434 au nom de la Société Civile Immobilière du Marabout.